

Rentrée, budget, emplois, conditions de travail, ... le Snetap-FSU appelle le Ministre à changer de cap et de braquet !

Après un premier rendez-vous en juillet dans le cadre d'une visioconférence avec l'ensemble des organisations syndicales, **le Secrétariat Général du Snetap-FSU a rencontré, pendant deux heures environ, le 25 août, en bilatérale, le nouveau Ministre de l'Agriculture.**

Cette entrevue, à quelques jours de la rentrée, avait pour objectif de faire un point avec Julien Denormandie et ses équipes sur les ambitions du Ministre pour l'Enseignement agricole et bien sûr sur les conditions de préparation de la rentrée, notamment dans le cadre de la crise Covid19. Le Snetap-FSU a particulièrement insisté sur la nécessité de poser à nouveau des préconisations sanitaires cohérentes cadrées nationalement, d'assurer la prise en charge des masques pour l'ensemble des élèves, étudiant.es, stagiaires et apprenti.es, ainsi que la prise en considération de la situation des agent.es vulnérables ou vivant avec des personnes vulnérables ou encore de ne pas faire l'impasse sur les conditions de travail en distanciel du domicile tant pour les agents que pour les jeunes en cas de reconfinement partiel ou total.

Sur ces points aucune garantie n'a pu être apportée par le ministre au motif de compétences relevant du champs interministériel... Il a indiqué vouloir faire confiance à l'échelon local pour la mise en place des consignes nationales.

Puis, le Snetap-FSU a repris avec lui les questions prégnantes sur le projet de budget 2021, le schéma d'emploi, les dégradations des conditions d'apprentissage des élèves, étudiant.es et apprenti.es et des conditions de travail des personnels. Enfin notre organisation a porté les conditions d'emplois des agents notamment dans la suite de la mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique.

Quelle ambition ministérielle pour l'EA et quels moyens en regard ?

À court terme, un budget 2021 à revoir...

Si le Ministre a d'abord souligné son attachement à l'enseignement agricole technique et supérieur, dans un contexte où les défis à relever sont nombreux et importants (défi environnemental, défi sanitaire, défi générationnel, ...), le Snetap-FSU lui a rappelé que l'ambition affichée n'aura de traduction que par une augmentation des moyens et des personnels pour le Ministère et l'EAP plus spécifiquement.

Concrètement le Snetap-FSU a rappelé la nécessité d'un plan d'aide d'urgence pour les EPL touchés par la crise sanitaire. Il a aussi dénoncé le schéma d'emploi actuel (- 300 emplois sur la période 2019-2022) qui, s'il était maintenu contribuera à fragiliser davantage encore l'appareil de formation et à obérer l'avenir de l'Enseignement agricole public, un risque confirmé par la commission de la culture du Sénat dans le cadre de préconisations du 4 juin dernier intitulées « *Éclaircir l'avenir assombri de l'enseignement agricole* ».

Pour le Snetap-FSU un budget rectificatif doit donc être mis en œuvre dans les plus brefs délais et le budget 2021 doit revenir sur le schéma d'emploi en stoppant les suppressions de postes.

Par ailleurs, il a exigé le retour à des crédits d'emploi nécessaires au financement des AE (assistant.es d'éducation) dans les EPL. Des personnels dont l'importance se confirme en période de crise sanitaire.

Le Snetap-FSU a dénoncé une conception budgétaire court-termiste considérant qu'investir dans la formation pour la jeunesse était une dépense de fonctionnement... et non un investissement pour l'avenir ! Le Snetap-FSU continuera à dénoncer et combattre ce schéma d'emploi mortifère !

Le Ministre assure être attaché aux services publics et vouloir défendre l'Enseignement agricole. Pour autant, ses espoirs se concentrent sur la part que l'enseignement agricole pourrait avoir dans le cadre du plan de relance du gouvernement pour conduire une nouvelle campagne de communication et concourir à d'éventuelles rénovations du bâti des établissements. Et à ce stade, il ne peut donner aucune garantie quant à une remise en cause du schéma d'emploi actuel ! Il a toutefois conclu en disant qu'un budget n'avait de sens qu'au service d'une politique et non l'inverse...

A moyen terme, une ambition à 4 ans pour l'EAP ?

Le Snetap-FSU a souligné que le 6^{ème} schéma national prévisionnel des formations expire dans quelques mois... Le Snetap-FSU a appelé le Ministre à se saisir de l'occasion d'élaboration du 7^{ème} SNPF pour donner les inflexions nécessaires et des lignes directrices ambitieuses à la hauteur des défis sociétaux (avec un volet spécifique pour l'enseignement public). Il lui reviendra de venir le présenter lui-même en Conseil National de l'Enseignement Agricole !

Le Ministre mandate la DGER sur ce chantier pour une publication du 7^{ème} SNPF courant 2021.

Restaurer de bonnes conditions d'apprentissage ?

Qui dit suppressions d'emplois dit dégradations des conditions d'apprentissage des élèves et de travail des personnels. Notre organisation a ainsi mis en avant les conséquences de la suppression des seuils de dédoublement obligatoires qui avait provoqué un mouvement fort des personnels à la fin de l'année scolaire 2018-2019 et la remise en cause du coefficientage des heures d'Accompagnement personnalisé en STAV qui a à nouveau mobilisé les enseignants en juin et juillet derniers. Deux exemples très concrets des effets négatifs de baisse de moyens pour l'enseignement qui entament sa qualité et qui illustrent les injonctions contradictoires que renvoie le Ministère : recruter plus d'élèves avec moins de moyens et de postes.

Le Snetap-FSU a d'ailleurs rappelé que la DGER s'était engagée à une évaluation de la modification de seuils avant la prolongation du dispositif pour 2020 ... mais que à quelques heures de la rentrée les conclusions du CGAER ne sont toujours pas publiées.

La DGER a assuré que le CGAER devait lui remettre son rapport sur l'évaluation du dispositif de suppression de dédoublement avant la fin de semaine. Le Ministre quant à lui a reconnu la nécessité d'une évaluation du nouveau « Bac Blanc » dans l'enseignement agricole et accepté la mise en place d'un groupe de travail sur les enseignements facultatifs et leur financement.

Une ambition pour les personnels de l'EAP ?

Pour terminer l'échange le Snetap-FSU a abordé les conditions d'emploi des personnels. En effet, après un mouvement calamiteux renvoyant certaines mobilités, notamment d'ACEN ou de lauréat.es concours jusqu'à la mi-août, le Snetap-FSU a demandé à ce qu'un bilan précis soit effectué pour mesurer les impacts de l'absence de consultation des CAP et de la crise Covid sur ces mouvements. Un groupe de travail est prévu dans les prochaines semaines et le Snetap-FSU sera extrêmement vigilant à ce que des espaces de discussions soient prévus dès l'année prochaine avec l'administration afin d'avoir une vue globale des recours et de leurs motifs.

Le Ministre a confirmé la nécessité d'une évaluation de ce mouvement et affectations hors CAP dès octobre, donnant mandat au SRH pour que des leviers d'amélioration soient identifiés et mis en place.

Pour finir, après avoir demandé que les agents de l'EAP ne restent pas en marge des annonces que le Ministre de l'EN serait en passe de faire sur une revalorisation salariale à venir, le Snetap-FSU a fait état des conditions d'emploi des agents contractuels et a demandé en particulier à ce que l'expérience des ACEN soit à nouveau prise en compte, comme les contrats des ACER sécurisés. Enfin, le dernier sujet a porté sur les conditions de travail des agents payés sur budget dans les CFAA/CFPPA. Le Snetap-FSU a rappelé l'urgence à reprendre les travaux sur la partie 2 du protocole (conditions de travail) en respectant les engagements du Ministre précédent D.Guillaume, à savoir un protocole « mieux disant » pour conforter la situation et conditions de travail des agents.

Pour conclure, le Snetap-FSU a rappelé la nécessité d'un plan de déprécarisation dans l'enseignement agricole technique et supérieur, mettant en lumière le nombre de précaires qui demeure extrêmement important et l'échec du précédent dispositif.

Le Ministre a indiqué avoir bien pris note de ces demandes et assuré qu'il serait attentif aux conditions d'emploi et de rémunération des agents œuvrant pour l'Enseignement agricole public, à parité avec ceux de l'Éducation Nationale, mais dans un cadre budgétaire qui demeure pour autant contraint.